

## **NOTES SUR LE PARTI SOCIALISTE SUISSE (PSS)**

Les idées socialistes apparurent en Suisse autour des années 1830 grâce à une poignée d'ouvriers, étudiants et employés de commerce qui fondèrent en 1838 la Société du Grütli à Genève. Puis, en 1864, Jean-Philippe Becker constitua une section Suisse de l'Internationale socialiste et, en 1870, le Parti socialiste suisse lui-même vit le jour à Zurich, avec le soutien de la société du Grütli.

**Les valeurs fondamentales du socialisme démocratique sont :**  
**Liberté – Justice – Solidarité**

Le PSS est une association selon art. 60 et suivants du Code civil. L'organisation du PSS et ses objectifs sont fixés dans ses statuts.

Le Parti socialiste suisse compte environ 33'500 membres et 20'600 sympathisant-es. Il est organisé en 27 partis cantonaux (il y en a deux pour le Valais) ; le plus gros est celui de Berne (6483 membres au 29.2.24), le plus petit celui d'Appenzell Rhodes-intérieures (21 membres au 29.2.24). Au-dessous, il y a 900 sections locales, regroupant une ou plusieurs communes.

Les membres du Parti socialiste suisse sont affiliés à plusieurs niveaux en même temps : au PS Suisse, à un parti cantonal et à une section locale de ce parti cantonal.

TOI, tu es :

1. Membre de la section du Parti socialiste Région Cossonay (PSRC)
2. Membre de la Régionale du district de Morges
3. Membre du Parti socialiste vaudois (PSV)
4. Membre du Parti socialiste suisse (PSS)

## **Niveau national**

Le **Congrès** est l'organe suprême du PSS. Il se réunit au moins deux fois par an avec des déléguées et des délégués de toutes les sections. Le Congrès décide du lancement d'initiatives ou du soutien aux initiatives en cours.

Il élit les instances du parti, gère les finances, fixe les cotisations et révisé les statuts. Il adopte le programme du Parti, fixe les objectifs politiques et adopte les papiers de positions.

Le **Conseil de parti** est l'instance dirigeante du parti.

Il se compose de la Présidence du parti, de représentant-es de tous les partis cantonaux et des partis des dix plus grandes villes de Suisse, de représentant-es des organes (Femmes socialistes, PS Migrant-es, PS 60+ et PS Queer) et de la Jeunesse socialiste suisse, de représentant-es d'autres groupes au sein du Parti ainsi que de 10 membres librement élus par le Congrès.

Le **Conseil de parti** définit la direction stratégique du PS, traite les thèmes politiques actuels et émet des recommandations de vote.

Il se réunit quatre fois par année.

La **Présidence** est le principal organe exécutif du parti, responsable de sa politique au quotidien. Elle se compose du ou de la président-e, des vice-président-e-s, du ou de la président-e du Groupe socialiste aux Chambres fédérales et du Secrétariat général. Elle est responsable de la gestion opérationnelle du PSS au quotidien

Le **Secrétariat central** est la plaque tournante de l'information, de la communication et de l'organisation du PSS. Il comprend une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs, et il est dirigé par deux co-secrétaires généraux.

Le **Groupe socialistes** aux Chambres fédérales (souvent appelé la « fraction socialiste » ), c'est-à-dire le groupe des élus de notre parti qui, sous la coupole, défend les idées socialistes. C'est lui qui choisit les candidat-es pour le Conseil fédéral.

## **Niveau cantonal :**

### **Le PS vaudois (PSV)**

Il compte environ 1805 membres et 1300 sympathisant-e-s, 46 sections regroupées dans 10 coordinations régionales (une par district), plus une quinzaine de commissions (Agriculture, Aménagement du Territoire, Culture, Economie Finances et Fiscalité, Egalité etc.), deux groupes thématiques (PSV Informatique et PSV Queer) et même une équipe de foot.

### **Le Congrès**

C'est l'organe suprême du parti. Le Congrès ordinaire se réunit au moins une fois par année avant le mois de mai. Un Congrès extraordinaire peut être organisé chaque fois que le Comité directeur (CD) ou cinq sections jugent que c'est nécessaire.

Les élu-e-s au Grand Conseil et aux Chambres fédérales, les président-e-s des commissions, les membres du Comité directeur, les délégué-e-s des JS, des FSV, du PS60+ et les délégué-e-s des sections ont une voix. Selon les effectifs des diverses instances, les membres du Congrès ayant un droit de vote peuvent représenter jusqu'à 500 personnes.

Les compétences du Congrès et son fonctionnement sont décrits en détail dans les statuts du PSV.

En résumé, le Congrès élit les instances du Parti, choisit les candidat-e-s aux élections cantonales et fédérales, définit la stratégie et les actions du Parti, fixe les cotisations et révisé les statuts. Il examine toutes les propositions émanant des instances.

### **Le Comité cantonal**

C'est une sorte de mini-Congrès. Il est plus restreint (env. 190 membres avec droit de vote) et se réunit selon les besoins du parti, pour examiner toutes les questions et prendre toutes les décisions qui ne peuvent pas attendre un prochain congrès.

### **Le Comité directeur**

C'est l'organe exécutif du Parti. Il comprend la Présidence, la Vice-présidence (4 personnes) et 24 membres, dont 15 élus par le Congrès ordinaire. Il met en œuvre les décisions du Congrès et du Comité cantonal, et gère les affaires courantes.

## **Le Secrétariat général**

C'est la cellule opérationnelle qui dépend directement du Comité directeur et de la Présidence du Parti cantonal. Elle est composée de personnes salariées et exécute les tâches quotidiennes nécessaires au fonctionnement du Parti et à la mise en oeuvre des décisions prises à divers niveaux. La liaison entre les sections et avec le Parti national fait partie de ses tâches.

L'équipe du secrétariat est composée actuellement de trois personnes:

- Adriane Bossy (co-secrétaire générale politique)
- Andrea Münger (co-secrétaire général opérationnel)
- Frédéric Maye (collaborateur administratif et communication)

## **La coordination des sections**

Ce n'est pas à proprement parler un organe officiel du Parti, mais une réunion de travail régulièrement organisée par le Secrétariat général, qui a comme objectif principal d'informer les sections et de coordonner leurs actions, surtout en période de campagne électorale.

## **Niveau régional**

### **La Régionale**

Cette structure regroupe les sections d'un district. Notre district de Morges compte quatre sections : Aubonne, Couronne morgienne, Morges, Région de Cossonay. Les sections essaient d'unir leurs forces en particulier pour les élections cantonales et fédérales.

Tous les membres des sections sont également membres individuellement de la Régionale.

La Régionale perçoit des sections une cotisation de CHF 10.-/ an / membre pour ses besoins courants. Pour chaque campagne, un budget ad hoc est voté, auquel les sections contribuent au pro rata de leur taille et du nombre de candidatures issues de leurs rangs.

### **L'Assemblée générale de la Régionale (ordinaire ou extraordinaire).**

Elle se réunit au moins une fois par an, plus si nécessaire. Tous les membres des sections du district peuvent participer et voter.

Elle élit le Comité et la Présidence, valide les comptes, détermine les actions à mener, vote les budgets de campagne et valide les candidatures pour les élections cantonales.

### **Le Comité de la Régionale**

Il est composé de huit membres, deux par section, dont le Président ou la Présidente. Il se réunit selon ses besoins, propose et organise les actions à mener dans le cadre des campagnes et gère un budget annuel.

## **Niveau local**

### **La Section PS région de Cossonay**

La section regroupe les militant-es des communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Éclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, Hautemorges, La Chaux, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny, Pompaples, Senarclens et Vullierens.

Cela représente une population de plus de 11'000 personnes, dans laquelle les 40 membres de notre section sont immergé-es.

Soit un-e socialiste pour 275 vaudois. (Moyenne suisse : 1 socialiste pour 164 habitants).

### **L'Assemblée générale ordinaire**

C'est l'organe suprême de la section. Elle est convoquée au moins une fois par année par le Comité.

Elle est constituée de tous les membres et sympathisant-e-s de la section. Elle est compétente notamment pour :

- Elire le Comité, les vérificateurs ou vérificatrices des comptes, les délégué-e-s au Comité de la Régionale
- Approuver les comptes et le rapport d'activité du Comité
- Accepter ou exclure les membres
- Fixer la cotisation annuelle et les contributions des élu-e-s
- Réviser les statuts

### **L'Assemblée générale extraordinaire**

Elle se réunit à la demande du Comité ou d'un cinquième des membres de la section, aussi souvent que nécessaire. Elle est constituée de tous les membres et sympathisant-e-s de la section. Elle est compétente pour traiter les objets mentionnés à l'ordre du jour, généralement en lien avec le choix de candidats aux élections ou aux postes dans les instances du Parti.

### **Le Comité**

C'est l'organe exécutif de la Section. Composé de cinq membres, il s'organise librement. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et d'animer la vie de la section, notamment en organisant les actions et campagnes du PSS et du PSV au niveau local, pour lesquelles il fait régulièrement appel aux membres de la Section.

## **Activités de la section**

La section met sur pied au niveau local des actions de promotion des idées du PSS, relaie les campagnes de collectes de signatures pour les référendums et les initiatives et organise des événements dans le cadre des élections communales, cantonales ou fédérales.

Les moyens utilisés :

- stands sur la voie publique
- distribution de tracts à la volée dans la rue ou les gares
- débats contradictoires publics avec des élu.es ou des candidat.es
- événements informels publics (rencontres avec des élu.es, apéros politiques)
- annonces payantes, communiqués de presse et courriers de lecteur dans la presse régionale
- affichage « sauvage » le long des routes
- campagnes d'appels téléphoniques
- annonces sur les sites Internet et les réseaux sociaux

Par ailleurs, la section organise des événements internes (séances de Comité, Assemblées générales) ou participe à des événements au niveau cantonal ou national : séances de comité ou d'autres organes, assemblées, congrès, manifestations publiques, modules de formation etc.

Les membres de la section peuvent s'investir selon leurs disponibilités dans les actions organisées et participer aux travaux des différentes instances.

Retrouvez les membres du Comité et nos élu.es sur le site Internet de la section.

Voici quelques sites Internet qui peuvent être utiles :

- PSS (<https://www.sp-ps.ch/fr/>)
- PSV (<https://ps-vd.ch/>)
- PSRC (<https://www.psvaud.ch/Cossonay/>)
- Parlement fédéral (<https://www.parlament.ch/fr>)
- Chancellerie fédérale  
(<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home.html>)
- Parlement cantonal : (<https://www.vd.ch/gc>)
- Ch.ch, le portail des citoyens : <https://www.ch.ch/fr>

## **Conclusion**

En rédigeant ce texte, nous avons essayé de répondre à un besoin exprimé par certains nouveaux membres, à savoir une compilation de quelques informations de base, actuelles et facilement compréhensibles.

Merci pour vos remarques et vos retours, nous n'hésiterons pas à remettre l'ouvrage sur le métier si nécessaire.

Pour le Comité de la Section PS région Cossonay : Sandrine et Jean-Luc.

*Version 1, avril 2024*

\*\*\*\*\*